

Objet : Mesures de travaux communautaires, bénévoles et compensatoires

Bonjour,

Vous trouverez, ci-inclus, de l'information concernant l'organisme de justice alternative (OJA) de l'Estrie, ainsi que le rôle qu'il joue dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et du Code de procédure pénale.

Les OJA considèrent qu'en matière de gestion d'infractions, de litiges et de conflits, il est primordial que les personnes concernées participent le plus activement possible au processus de règlement. De plus, il doit s'inscrire dans l'optique de la réparation des torts et de l'éducation des personnes impliquées.

C'est donc, en espérant collaborer avec vous afin de favoriser l'implication des adolescents dans leur communauté, qu'il nous fait plaisir de vous fournir la documentation suivante. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de discuter avec vous. Vous pouvez aussi visiter notre site internet : www.lepontoja.org .

En vous remerciant à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre égard, veuillez accepter nos plus cordiales salutations.

Intervenant(e)